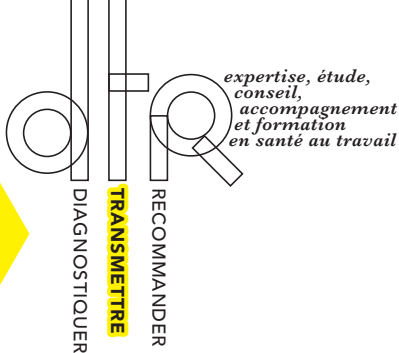


FORMATION AGRÉÉE OBLIGATOIRE **[entreprise moins de 50 salariés]**  
**SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)**  
 POUR LES MEMBRES DU CSE  
 5 JOURS (35 heures)



**ENJEUX :** Tous les membres du CSE doivent bénéficier d'une formation dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé sécurité et conditions de travail. Elle est obligatoire et prise en charge par l'employeur. DTR Conseil dispose de l'agrément pour réaliser cette formation.

Durant ce stage de 5 jours, il s'agira de mieux connaître le rôle, les missions du CSE, ses moyens pour fonctionner.

La formation sera également centrée sur l'analyse des risques professionnels et les outils à disposition des membres du CSE pour remplir leur rôle de veille et d'alerte.

**OBJECTIFS :**

- *Maitriser le fonctionnement et les moyens du CSE*
- *Actualiser les connaissances légales en matière de SSCT*
- *Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de SSCT*
- *Être capable de mener des visites et des enquêtes SSCT*
- *Utiliser des méthodes et outils d'analyse du travail et des risques professionnels*
- *Pouvoir s'impliquer dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, notamment au travers du DUERP.*

**MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Présentiel
- Apports théoriques
- Analyse des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées des participants
- Exercices de mises en situation, échanges, débats à partir de l'expérience des participants et des difficultés qu'ils ont rencontrées
- Remise de supports pédagogiques

**TARIF :**

devis sur demande

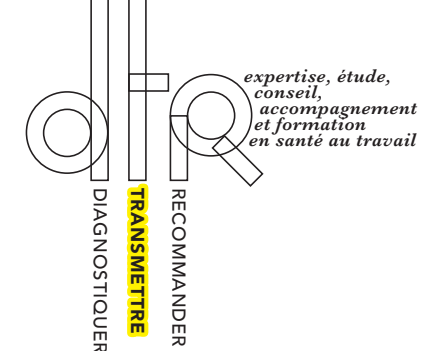
**INTERVENANTS :**

consultante  
 en santé au travail

**COORDONNÉES :**

contact@dtrconseil.com  
 07 56 98 11 67

FORMATION AGRÉÉE OBLIGATOIRE **[entreprise moins de 50 salariés]**  
**SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT)**  
 POUR LES MEMBRES DU CSE



**PROGRAMME DE LA FORMATION**

**Cadre réglementaire et législatif, définitions générales**

- Le cadre réglementaire et législatif : principaux textes, principes généraux
- Les obligations et la responsabilité de l'employeur
- Qu'est-ce que la prévention ?
- Les acteurs en matière de prévention

**Le champ d'application du CSE et les membres du CSE**

- Le champ d'application du CSE et les membres du CSE
- Le champ d'application du CSE
- Le champ d'application de la SSCT
- Les membres élus du CSE

**Les missions et les attributions du CSE**

- Les missions du CSE
- Les attributions du CSE
- Les moyens de fonctionnement du CSE
- Le crédit d'heures, les formations
- Les réunions, l'ordre du jour, le registre et les votes
- Les documents
- Les alertes : droit de retrait et danger grave et imminent

**Les moyens d'analyse du CSE en matière de SSCT**

- Le champ d'analyse des conditions de travail et le modèle d'analyse de l'activité
- Les enquêtes et les visites
- La méthode de l'arbre des causes

**La démarche de prévention**

- La démarche d'évaluation des risques
- Les familles de risques professionnels
- Les risques professionnels : biologiques, physiques, incendie, chimique, de manutention
- Les troubles musculosquelettiques

**Comment élaborer le DUERP et construire un plan d'actions ?**

- Démarche à mettre œuvre pour élaborer un DUERP
- La cotation des risques
- Construire un plan d'actions

**Les RPS, définitions générales, identification des symptômes et moyens de prévention**

- Les RPS, définitions générales, identification des symptômes, moyens de prévention
- RPS, stress, burn-out, harcèlement, de quoi parle-t-on ?
- La différence entre facteurs de risques psychosociaux, risques psychosociaux et troubles psychosociaux
- Violences internes : harcèlement moral et harcèlement sexuel